

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

#### **ଌ**୬୬

Date d'affichage 22 Mars 2022

#### **ଜ୍ୟ**ତ୍ତ

Nombre de conseillers

#### *ଚ*ବ୍ଚଚ୍ଚଚ୍ଚ

En exercice 29 Présents 25 Votants 28

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30

La séance est présidée par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

# **ÉTAIENT PRESENTS:**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI - MAÏDA - CHAUFFERT - PIGNY - CHERRONNET - DECLUY - LEGER - KISKELL - KAPPE SOPIO

## Absent:

Monsieur Bastien LOMBARD

## **POUVOIR**:

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

## **SECRETAIRE DE SEANCE**:

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

#### *ଚ*ଂଶତ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟ

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/11 – OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

# N° 2022/11 – OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

Il est rappelé à l'assemblée que les salles municipales peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à disposition de différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, de loisirs, pour la tenue de réunions, de conférences ainsi que l'organisation de réceptions familiales, de banquets.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

L'utilisation de ces salles municipales était définie par des règlements intérieurs datant de 2016.

C'est pourquoi, un nouveau règlement intérieur adapté et commun à toutes les salles a été élaboré.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 17 Mars 2022,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ⇒ d'APPROUVER le principe de la mise à disposition des salles municipales.
- ⇒ d'APPROUVER le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales de la commune ci-annexé.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour 28 Abstention 0 Contre 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

<u>Nota</u>: Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 29 Mars 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire,